

Dans le cadre de la gestion de leurs espaces verts, les collectivités sont amenées à gérer de nombreux déchets qu'elles sont dans l'obligation de recycler. La nature des déchets, leur origine et les techniques de traitement sont multiples. Dans ce contexte, les moyens à mettre en œuvre apparaissent toujours plus complexes. Les solutions sont généralement à trouver dans la mise en œuvre d'organisations adaptées aux situations locales : milieu urbain, contexte rural, modes de gouvernance locale. . .

## Gérer les déchets en espaces verts

**E**n espaces verts, les déchets sont généralement de deux sortes.

- Les déchets produits par le public : La présence des déchets dans les espaces est généralement liée à leur fréquentation, mais également à leur qualité. Des espaces verts en bordure de voiries seront plus exposés que des parcs ou des jardins équipés de corbeilles. Les systèmes de tris volontaires se développent de plus en plus dans les lieux publics et les jardins. Ils nécessitent de mettre en œuvre une collecte dédiée au recyclage. Quant au problème des déchets canins, ils représentent une difficulté pour toutes les communes. Malgré les différentes solutions proposées, aucun remède miracle ne peut être privilégié, si ce n'est une judicieuse

association d'interventions pour éliminer les dégradations, de communication pour sensibiliser le public et de verbalisation pour dissuader les plus réfractaires.

- Les déchets issus de l'entretien : L'entretien des espaces verts est source de nombreux déchets. Les premiers sont liés au matériel utilisé (emballages, huile, produits périmés, piles...), ils peuvent être dirigés vers les réseaux spécialisés ou les déchèteries. Quant aux seconds, ils proviennent des végétaux eux-mêmes et constituent une source de matière organique potentiellement utilisable pour le sol. Toutefois, pour être valorisés, ces déchets verts ne doivent pas être souillés par la présence de produits phytopharmaceutiques. Ils ont, par ailleurs, besoin d'être



**L'utilisation d'un attelage est un vecteur de sensibilisation à la gestion des déchets dans les espaces fréquentés par les piétons.**

transformés en fonction de l'utilisation que l'on souhaite en faire. La mise en place de sites de broyage et de compostage à l'échelle communale ou intercommunale permet ainsi d'utiliser de la matière première locale pour amender les sols ou pour pailler les massifs.

### Réduire la production des déchets à traiter

Certaines démarches permettent de limiter l'envoi des déchets végétaux vers les filières d'élimination :

- Etablir le choix des espèces en fonction de leur capacité de développement maximum et du lieu d'implantation permet de limiter les interventions répétées de taille.
- Concernant la tonte, la technique du mulching ne génère pas de déchets. Toutefois, cette solution, qui consiste à couper les brins d'herbe en fines particules, n'est possible que dans certaines conditions de tontes fréquentes.
- Le compostage en interne permet, outre la valorisation des déchets végétaux, la réduction des déchets à collecter et à transporter. Pour être valorisés en produit utiles pour l'agriculture et les espaces verts, les déchets verts doivent cependant faire l'objet d'une sélection.

### La valorisation des déchets verts

La première étape de la valorisation consiste à trier les déchets. Il s'agit de séparer les déchets dédiés au compost (ga-

**Une réflexion sur le mode de gestion des espaces est le premier niveau d'intervention pour limiter la production de déchets verts.**





Le mulching est une technique à privilégier uniquement dans les espaces fréquemment tondus.

aéré. Cette solution est particulièrement intéressante dans les régions fortement boisées car elle favorise l'utilisation de ressources locales et limite le transport des matériaux. Enfin, la matière organique issue des déchets végétaux peut constituer une source énergétique directe par production de biogaz. Le processus naturel de méthanisation représente une opportunité intéressante de production de chaleur, de carburant ou d'électricité. Le reliquat issu du processus peut être utilisé comme amendement organique.

zon, feuilles mortes) des autres déchets plus volumineux (branches). La filière d'élimination la plus appropriée aux déchets verts est la valorisation par traitement biologique. Le compostage consiste à transformer la matière végétale en matière organique stabilisée par un processus de fermentation. L'amendement organique ainsi produit peut être introduit au sol pour le fertiliser. Une fermentation plus légère de rameaux broyés permet d'obtenir un paillage appelé également bois raméal fragmenté (BRF), efficace pour

favoriser la formation d'humus. Ces processus restent très accessibles et nécessitent la mise en place d'une plateforme de tri et de compostage et l'acquisition d'un broyeur. Les déchets plus volumineux tels que les branches d'élagage et les tailles de haies peuvent faire l'objet d'une valorisation énergétique. Après avoir été broyés en copeaux, ces produits peuvent être utilisés comme combustibles dans les chaufferies bois à alimentation automatique sans séchage préalable ou après stockage d'une demi-année sous abri

## VIENT DE PARAÎTRE

# Aménager avec le végétal Pour des espaces verts durables

Dans le cadre de leur partenariat, le CNVVF et la FNCAUE ont initié la publication d'un guide méthodologique sur l'utilisation du végétal dans l'aménagement des espaces publics. Publié aux éditions du CERTU, cet ouvrage a été réalisé avec le soutien du ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

**L**a valorisation du végétal et de la nature dans les espaces publics a de nombreuses vertus. Outre la qualité esthétique et la satisfaction générale de la population, elle remplit aussi de véritables fonctions de régulation des ambiances urbaines : régulation des températures, rétention et infiltration naturelles des eaux de pluie, masque visuel, économie de gestion, création d'emplois qualifiés et locaux pour l'entretien... Satisfaction sociale, efficacité économique et vertu environnementale sont au centre des objectifs d'une stratégie à long terme d'aménagement et de ges-

tion des espaces verts. Cet ouvrage réunit des témoignages d'élus, de spécialistes et d'experts, ayant initié une politique de développement et de mise en valeur du végétal. Il apporte des éléments de méthode pour que le végétal ne soit plus le parent pauvre des pratiques d'aménagement, ni un vulgaire décor, ni un simple mobilier. Il propose une stratégie par étape pour engager une démarche d'aménagement et de gestion durable des espaces verts publics, depuis la phase de réflexion jusqu'à la mise en œuvre effective des projets.

Édition CERTU - 340 pages - 35 euros

